

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL 29/09/2020

Ordre du jour :

- 1- SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex : proposition de dissolution
- 2- Occupation du domaine public (port de la Vieille auberge : modification de l'identité de l'occupant
- 3- Validation de virements
- 4- Demandes de subventions : CAP 79 (Département) et 1000 chantiers (plan de relance départemental)
- 5- Personnel : diminution du temps de travail d'un poste
- 6- Commissions : nouveaux membres

Questions diverses

Secrétaire de séance : [Frédéric David](#)

Présents : [Patricia Alvès](#) – [Jacky Baraton](#) – [Corinne Bouhier](#) – [Angélique Bossard Boiron](#) – [Eric Butet](#) –
[Marie-Claude Collet](#) – [Frédéric David](#) – [Stéphane Godreau](#) – [Martine Formey](#)– [Richard Pailloux](#)–
[Laurence Robin](#) – [Sandrine Terrier](#)– [Arnaud Viger](#)
Représentés : [Daniel Daviet](#) (pouvoir [Marie-Claude Collet](#)) – [Florent Larcher](#) (pouvoir [Jacky Baraton](#))

Le Maire présente notre nouveau Secrétaire de mairie, [Christophe Yardin](#) qui assiste à son premier conseil municipal dans notre commune. Il travaillait précédemment pour la commune de Saint-Hilaire de Riez.

SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex : proposition de dissolution

Le maire expose :

Le bureau du SIVS, par délibération du 6 août 2020 a décidé :

- de procéder à la dissolution du SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex
- de la répartition du personnel sur chaque commune
- de la répartition de l'actif entre les 3 communes.

La dissolution sera prononcée par arrêté préfectoral.

Les 3 communes sont invitées à délibérer.

Il propose de se prononcer favorablement à la dissolution mais d'émettre les observations suivantes quant au transfert de personnel :

- l'adjoint administratif en charge du secrétariat du syndicat serait transféré en totalité à Sansais (6h20 hebdomadaires). Le transfert à la commune de Sansais avec mise à disposition aux 2 autres communes présente des risques : la mise à disposition ne peut être supérieure à 3 ans, la commune de Sansais ne peut être assurée de son renouvellement à l'issue des 3 ans.

En conséquence il propose un transfert pour 1/3 à chaque commune.

Le Maire rappelle que le projet de dissolution fait suite au départ de Saint-Georges de Rex du RPI. La solution proposée par les 2 autres communes nous est défavorable concernant le poste d'adjoint administratif en charge

du secrétariat : en cas d'arrêt de la mise à disposition à l'issue des 3 ans, surcoût de 40000€ pour la commune jusqu'au départ en retraite de l'agent. Il souhaite que ce point soit renégocié avec les 2 autres communes pour obtenir un transfert pour 1/3 à chaque commune. Afin de permettre de revoir les conditions, il est nécessaire de refuser la dissolution dans l'immédiat

VOTE : 10 Contre 5 Abstentions

Occupation du domaine public (port de la Vieille auberge : modification de l'identité de l'occupant)

Le maire expose :

- Une convention a été signée entre l'IIBSN et la commune portant concession d'utilisation, d'exploitation et de gestion du domaine public fluvial du port de La Garette (convention jointe)
- La commune verse à l'IIBSN une redevance annuelle pour 50 m linéaires de concession et pour 10 barques à usage commercial,
- La commune collecte auprès des usagers du port la redevance qu'elle aura fixée.

Par délibération du 29 mars 2020, le conseil municipal a fixé le tarif d'occupation du domaine public du Port de la Vieille Auberge pour l'amarrage de 10 barques à 500€,

Cependant, l'identité de l'occupant dans la délibération est erronée (voir délibération jointe), il ne s'agit pas de la Vieille auberge mais **Loisirs du Marais**.

Il propose de procéder à cette rectification afin de permettre l'édition du titre.

VOTE : 12 Pour 3 Abstentions

Validation de virements

Le maire expose :

Par certificat administratif en date du 4 septembre 2020 enregistré en préfecture le 8 septembre, il a procédé aux virements suivants :

- | | |
|---|-------------|
| - article 022 dépenses imprévues (fonctionnement) | -18 200,00€ |
| - article 65548 autres contributions obligatoires | +18 000,00€ |
| - article 6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | +200,00€ |

Virements effectués en particulier pour permettre de mandater la participation de la commune au SIVS Amuré Sansais Saint Georges de Rex (non communiquée au moment du vote du budget)

Les 18000€ concernent une facture du SIVS qui n'était pas budgétée. La commune n'ayant pu obtenir les modalités de calcul, le vote sur ce point est reporté au prochain conseil.

Les 200€ concernent une réduction de charges pour la maison médicale, suite à la baisse de l'activité liée au COVID. Le Secrétaire de mairie indique qu'une annulation supplémentaire de 150€ concernant des remboursements d'arrhes pour des annulations de locations de salles suite au COVID est à ajouter. Le Maire propose de voter ces 2 derniers points.

VOTE : 15 Pour

Demandes de subventions

✓ CAP 79

Le maire informe le conseil municipal que le dispositif CAP79 (contrat d'accompagnement de proximité) 2014/2020 est prolongé jusqu'au 30 septembre. Ce dispositif soutient les projets communaux qui contribuent à la valorisation du cadre de vie communal, à condition de respecter la réglementation en vigueur en matière de maîtrise d'ouvrage. Le Département contribue ainsi au financement de toute étude préalable concourant à un projet d'équipement, d'aménagement de l'espace.

Le projet d'étude doit faire l'objet d'un cahier des charges de consultation de prestataires d'études.

La dotation pour Sansais est de 8 000€, le taux de subvention de 50% du montant HT.

A cette date tous les prestataires n'ont pas transmis leur devis, il propose donc de valider le principe d'un plan de financement maximum (pour une aide à la décision de 50% de 8 000,00€) afin de déposer la demande auprès du département dans les temps :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Etude de réalisation d'une maison des associations – Pôle culturel, associatif et touristique	4 500,00€	Aide à la décision (CAP79)	2 250,00€
		autofinancement	2 250,00€
TOTAL HT	4 500,00€	TOTAL	4 500,00€
TVA	900,00€		
TOTAL TTC	5 400,00€		

Cette subvention serait destinée à participer au financement d'une étude sur la réalisation de la maison des associations et de l'installation du CREGEN. Un premier devis a été reçu de la société Triade (4500 HT + 900 TVA = 5400 TTC)

VOTE : 15 Pour

✓ 1000 chantiers

Le maire invite Eric BUTET, à présenter ce point.

Celui-ci expose :

Le Département soutient financièrement dans le cadre de son Plan de relance départemental des travaux d'investissement contribuant (construit pour être efficace et répondre à l'urgence d'une conjoncture économique et sociale préoccupante).

- 3 projets peuvent être présentés (commune de -1500h), 2 ont déjà fait l'objet d'une délibération (pour le raccordement à l'assainissement collectif de la salle des fêtes et de l'école, pour la mise en place de containers maritimes à l'atelier et au Châtelet : délibérations du 27/08/2020)

- L'aide est de 50% du montant HT (plafonné à 10 000€)
- Les travaux doivent concerner le patrimoine communal contribuant à l'amélioration des équipements publics
- Les travaux doivent être réalisés avant le 31/12/2020

Il propose de retenir le remplacement des ouvertures de l'accueil du camping :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remplacement des menuiseries (accueil du camping)	9 894,50€	Plan de relance départemental	4 947,25€
		Autofinancement	4 947,25€
TOTAL HT	9 894,50€	TOTAL HT	9 894,50€
TVA	989,45€		
TOTAL TTC	10 883,95		

Le Maire indique qu'il ne prendra pas part aux délibérations en raison de liens personnels concernant ce sujet et se retire de la salle. Eric Butet rappelle l'usage du bâtiment, à savoir accueil du camping, stockage et logement. Un débat a lieu sur le degré de priorité du projet. Eric Butet indique que les menuiseries de l'accueil du camping sont très dégradées et que compte-tenu des délais il n'est pas possible de soumettre un autre projet dans le cadre du dispositif.

Vote : 7 Pour 5 Contre 2 Abstentions. Accord de la demande de subventions (après renseignements pris auprès de la préfecture sur la règle du scrutin).

Personnel : diminution du temps de travail d'un poste

Proposition de délibération :

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la baisse d'activité du poste d'accueil de la mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

- Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 12 heures par semaine à compter du 1^{er} décembre 2020

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 8 septembre 2020,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La mairie comptait 2 postes de secrétaires, le second n'étant plus occupé depuis plusieurs années. La secrétaire recrutée travaille 3h par jour, 4 jours par semaine.

Vote : 15 Pour

Commissions école/petite enfance et associations/événementiel

Par délibération du 23 juillet 3 commissions ont été créées, composées de 4 élus et pouvant accueillir des personnes extérieures

- Développement durable/touristique et commercial
- Ecole/petite enfance
- Associations/événementiel

Les 2 dernières n'étant pas complètes, et des élus étant volontaires pour les rejoindre il propose de compléter ces 2 commissions :

- Ecole/petite enfance (commission Patricia ALVES)
- Manifestations/événementiel (Jacky BARATON)

Angélique Bossard Boiron se porte candidate pour rejoindre la commission Manifestation/Événementiel. Pas d'autres personnes intéressées par l'une des 2 commissions.

VOTE : 15 Pour

QUESTIONS DIVERSES :

Arnaud Viger : présente les travaux de sa commission Développement Durable/Touristique et Commercial. La commission est complète avec 4 élus et 4 habitants de la commune participent également aux travaux : Béatrice Bonnard, Jocelyne Chevalet, Philippe Jean dit Berthelot, Jean-Pascal Nadeau-Morin. Des groupes de travail se réunissent sur différents thèmes : consolidation des itinéraires de randonnée existants, fléchage des circuits de promenade, création d'un marché local, recherche de l'installation d'un maraîcher sur la commune, création d'un jardin partagé, éclairage solaire, équipements de loisir. Arnaud en tant qu'adjoint a rencontré les représentants du Parc Régional du Marais Poitevin, du Centre Régional des Espaces Naturels, du Syndicat des Marais Mouillés ainsi que du CREGEN.

Marie-Claude Collet :

-demande où sont les photos remises par Michel Toussaint à la commune. Le Maire répond qu'elles sont à la Mairie.

-tient à féliciter Florent Larcher pour le travail d'entretien réalisé dans le marais communal. Le Maire répond que la volonté est de le faire deux fois par an. Il indique également que la remise en état des prairies suite aux coupes de peupliers est envisagée.

Jacky Baraton :

-l'association des anciens combattants regroupe plusieurs communes environnantes (3 membres à Sansais). La cérémonie du 11 novembre doit être préparée et un représentant de la commune se rendra à la réunion de l'association prévue le 9 décembre. L'association a sollicité une demande de subvention.
-à partir du 13 octobre, des ateliers « Bien vieillir » sont mis en place par une association sur la commune.

Richard Pailloux :

-la commune a reçu une demande d'installation pour une machine à pizza moyennant un loyer. Il étudie le sujet, en lien avec les commerçants proposant déjà ce service sur la commune (La Vieille Auberge et Pizzav)
-le tas de graviers du Département à côté de la Maison du Cheval est en train d'être évacué.

Angélique Bossard Boiron :

-la route de la Chaume du Château est très dégradée. Est-il possible de boucher les trous les plus importants ? Le Maire répond qu'il va étudier ce qu'il est possible de faire.

Fin de séance à 22 h